

ANNÉE SCOLAIRE : 2017-2018

Chers parents,

Votre enfant va faire sa rentrée en classe de petite section.

Pour bien commencer notre année voici quelques consignes :

- ☞ La classe commence à **8h30**, l'accueil se déroule **jusqu'à 8h45**. Là, nous procédons au regroupement pour le *début des activités*. Il est donc **important** que votre enfant assiste à ce moment.
- ☞ Le midi vous pouvez venir chercher votre enfant à **11h45**. Le soir, l'heure de la sortie est fixée à **16h30**.
- ☞ Pour la **garderie du soir**: vous pouvez donner **un goûter** à votre enfant dans une boîte marquée à son nom.
- ☞ Une tenue complète de **rechange** doit être **en permanence** dans le cartable.
- ☞ Nous acceptons les **peluches et autres «doudous»** de **petites tailles**, par mesure d'hygiène mettre les tétines dans une boîte et les doudous dans une pochette (non fournie par l'école).
- ☞ Pour aider les enfants à devenir autonomes, évitez les salopettes, ceintures, bretelles qui posent des soucis aux plus petits pour le passage aux toilettes.
- ☞ Si votre enfant fait **la sieste** à l'école, nous vous demandons de prévoir une serviette éponge (maximum 1mx0,50m) et une petite couverture (maximum 1,30mx1,50) **marqués au nom de votre enfant**.
- ☞ Les enfants qui mangent à la maison seront pris en charge à l'entrée de la salle de sieste **de 13h15 à 13h30**. Nous vous demandons de respecter le sommeil des petits qui dorment déjà. Nous demandons aux parents de ne pas pénétrer dans la salle de sieste.
- ☞ La saison des rhumes approche, n'hésitez pas à nous confier une boîte de mouchoirs pour le bien être de votre enfant.
- ☞ Afin de faciliter le repère au vestiaire, casier... nous vous demandons **2 photos** d'identités ou photos pouvant être découpées.
- ☞ Afin d'éviter les pertes ou confusions, nous vous demandons **de marquer toutes les affaires de votre enfant : vêtement, cartable et même les chaussures**.
- ☞ Faites en sorte que votre enfant *n'apporte pas de jeux ou de gadgets à l'école*, c'est toujours une source de conflits entre les enfants.
- ☞ Aucun médicament ne pourra être donné en classe ni lors de la cantine. L'administration de médicaments ne s'applique qu'aux pathologies chroniques ou cas d'urgence.

Merci pour votre compréhension.

Je reste à votre disposition pour plus de renseignements.

Sylvie PELTIER